MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 –90

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260709-D202690-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :

03/07/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 27
Présents	……. 18
Votants	……. 26

Objet :

PROJETS / TRAVAUX

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël CRUBLET, Premier Adjoint.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Dominique HEMERY-BESNARD – Nathalie MORICE – Jeannick MÉNARD - Marine GOYON – Philippe MARCHAND - Marie-Christine PRAUD – Fabrice PORON - Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY – Clément DELAPORTE – Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Daniel BARRE - Guillaume BROHAN et Véronique POITEVIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
Madame Marie-Laure PONDARD donne procuration à M. Joël CRUBLET
Madame Chloé GEFFRAY donne procuration à M. Isabelle HURTEL
Madame Laurence MOREL donne procuration à M. Vincent BOLOGNINI
Madame Françoise GUYOT donne procuration à Mme Marine GOYON
Monsieur Alexandre GAILLARD donne procuration à Mme Irma LEROY
M. Jean-Emmanuel LAUZET donne procuration à M. Philippe MARCHAND
Monsieur Vincent MAHÉ donne procuration à Madame Nathalie MORICE
Madame Christine CHERAUD donne procuration à M. Daniel BARRE

SECRETAIRE : Madame Marine GOYON

2026. 90 / REHABILITATION DU PATRONAGE ET DU DOMAINE DE LA FOSSE PIQUET, PHASE 1 : avenant au marché de travaux

Monsieur Clément DELAPORTE, indirectement concerné par le sujet, quitte la salle.
Il ne participera pas à la décision.

Madame Isabelle HURTEL, Adjointe en charge des suivis de chantiers, rappelle à l'Assemblée que les travaux de la phase 1 de la réhabilitation du patronage sont en cours, ils concernent actuellement la création du théâtre de verdure ainsi que les premiers aménagements paysagers.

Des travaux supplémentaires, notamment au niveau de la réalisation d'une noue, s'avèrent nécessaires et font l'objet d'un avenant, comme suit :

N° AV	N° LOT	ENTREPRISE	OBJET AVENANT	MONTANT AVENANT € HT	MONTANT MARCHÉ DE BASE € HT
1	2	ROBERT TP	Travaux supplémentaires : ajout de drains / création d'une noue.	6 062.35 €	7274.82 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
- D'adopter l'avenant ci-dessus présenté,
- De déléguer Monsieur le Maire - ou, en cas d'empêchement, un adjoint - pour intervenir à la signature dudit avenant et toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur Joël CRUBLET, Premier Adjoint